



TREMPLIN STARTUP UEMOA

3^{ème} EDITION

**# LE MARKETING CREATIF ET DIGITAL AU SERVICE DES INDUSTRIES CULTURELLES ET
CREATIVES**

APPEL A CANDIDATURES

La Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) lance, en collaboration avec la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA (CCR-UEMOA) et les Chambres Consulaires nationales (CCn) des États membres de l'UEMOA, la **troisième édition du Concours TREMPLIN STARTUP UEMOA.**

D'une dimension nationale et régionale, ce Concours se tient simultanément dans les huit (08) États membres de l'UEMOA à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Le présent Concours a pour objectif de soutenir les efforts de promotion d'un entrepreneuriat moderne et innovant et d'accélérer le développement des startups de l'espace communautaire UEMOA. Plus spécifiquement, le Concours vise à identifier,

récompenser et accompagner les meilleures startups qui se démarqueront par la qualité de leur activité et de leur impact, ainsi qu'à encourager les efforts des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat.

La troisième édition du Concours Tremplin Startup UEMOA cible les startups œuvrant dans le secteur des industries culturelles et créatives (ICC) et qui utilisent une stratégie marketing créative et digitale pour promouvoir le contenu culturel, artistique et/ou patrimonial.

Les secteurs des ICC concernés sont, entre autres, le Cinéma et l'audiovisuel, la Musique, les Arts vivants, l'Édition, les Arts visuels, l'Artisanat d'art, le Design, la Mode et les Jeux vidéo.

Le présent appel à Candidatures est ouvert sur la période du 19 juillet au 20 août 2024 à 23 h 59 min Temps Universel.

STARTUPS CIBLEES

Le Concours est ouvert à toute startup formellement créée dans l'un des États membres de l'UEMOA et qui remplit les conditions ci-dessous :

1. Créer après le 31 décembre 2019 ;
2. Exercer ses activités économiques dans un ou plusieurs États membres de l'UEMOA ;
3. Être (le promoteur principal) citoyen ou résident d'un État membre de l'UEMOA ;
4. Œuvrer dans le secteur des Industries Culturelles et Créatives (ICC) avec l'application d'une stratégie marketing.

Les Startups intéressées doivent prendre attache avec une Structure d'Accompagnement à l'Entrepreneuriat pour le dépôt de leurs dossiers de candidature.

RECOMPENSES

➤ Niveau régional :

Pour les cinq (05) meilleures startups de l'espace UEMOA, **des prix d'Excellence allant de quinze à dix millions (15 000 000 à 10 000 000) F CFA :**

- 1^{er} prix = 15 000 000 F CFA

- 2^e prix = 13 000 000 F CFA
- 3^e prix = 12 000 000 F CFA
- 4^e prix = 11 000 000 F CFA
- 5^e prix = 10 000 000 F CFA

Cinq (05) primes d'Excellence d'un montant de deux millions (2 000 000) F CFA chacune pour les Structures d'Accompagnement à l'Entrepreneuriat ayant soumis le dossier d'un Lauréat d'un Prix d'Excellence.

➤ **Niveau national :**

Pour les trois (03) meilleures startups de chaque État, **des prix d'Encouragement de six, cinq et quatre millions (6 000 000, 5 000 000 et 4 000 000) F CFA** seront octroyés à chacune d'elles, soit vingt-quatre (24) prix d'Encouragement pour l'ensemble des huit (08) États.

Trois (03) primes d'Encouragement d'un montant d'un million (1 000 000) F CFA chacune pour les Structures d'Accompagnement à l'Entrepreneuriat ayant soumis le dossier d'un Lauréat d'un prix d'Encouragement.

DOSSIER DE CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- Formulaire de candidature dûment renseigné ;
- CV des promoteurs et copies de leurs pièces d'identité ;
- Copie du Registre de Commerce et de l'Avis d'Immatriculation (ou références légales de la startup) ;
- Résumé de présentation de la startup ou vidéo de présentation de trois minutes au maximum (*Executive summary*) ;
- Deux lettres de recommandation de tiers intéressés par votre startup (par exemple : clients, fournisseurs, partenaires, structure d'accompagnement à l'entrepreneuriat, mentors...) – [*pièce facultative*] ;
- Plan d'affaires de la startup – [*pièce facultative*] ;
- Et de toute autre pièce jugée utile – [*pièce facultative*].

COMMENT CANDIDATER

Le Règlement présentant l'ensemble des conditions du présent Concours et le formulaire de candidature sont disponibles auprès des Chambres Consulaires des États membres ou sur la plateforme <https://tsup.uemoa.int/jobs/detail/tremplin-startup-uemoa-edition-2024-2>.

Le dossier de candidature constitué doit être soumis par une structure d'accompagnement habilitée. Dans le cadre du présent Concours seules les Structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat sont habilitées à soumettre la candidature d'une startup.

Le dossier de candidature est à soumettre sur la plateforme <https://tsup.uemoa.int/jobs/detail/tremplin-startup-uemoa-edition-2024-2>.

AVANT LE 20 AOUT 2024 A 23 H 59 min TEMPS UNIVERSEL.

Les candidatures des femmes principales promotrices de startups sont vivement encouragées.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

SITE WEB : <https://tsup.uemoa.int/jobs/detail/tremplin-startup-uemoa-edition-2024-2>

EMAIL : tremplinstartup@uemoa.int